



CONDITIONS TARIFAIRES GÉNÉRALES

Au 1^{er} AVRIL 2025

Ce document présente les conditions applicables aux principales opérations bancaires, réalisées dans le cadre des comptes titres souscrit par des personnes physiques et des personnes morales par l'intermédiaire d'Intencial Patrimoine.

Votre conseiller se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour toute opération qui ne figurerait pas dans ce document.

Ces tarifs sont exprimés en euros et incluent la TVA.

(Taux en vigueur au 1^{er} avril 2025)

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS*

LISTE DES SERVICES	PRIX EN EUROS
Abonnement à des services de banque à distance	3 € / mois Hors coût d'accès Internet ou abonnement téléphonique
Option éditique papier ¹	8 € / mois
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	N.D.
Tenue de compte - Changement d'adresse, délivrance de RIB ou IBAN - Frais de compte inactif - Retour courrier non distribué	Gratuit 30 € / an 10 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	N.D.
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	N.D.
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	N.D.
Retrait d'espèce (cas de retrait en euro dans la zone euro à un DAB d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	N.D.
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement	N.D.
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) ¹	GRATUIT
Commission d'intervention	20 €

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur leur site Internet un extrait standard des tarifs (liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement).

N.D. : non disponible.

¹ Disponible uniquement chez Gresham Banque.

CONDITIONS TARIFAIRES GÉNÉRALES AU 1^{er} AVRIL 2025

1. Ouverture, fonctionnement et tenue de votre compte

1.1 Ouverture, transformation, clôture

Ouverture de compte CTO, PEA, PEA-PME, compte rémunéré	Gratuit
Clôture de compte-titres ordinaire (CTO), compte rémunéré	Gratuit
Clôture de compte PEA, PEA-PME	150 €
Ouverture de dossier de succession ou de donation-partage	300 €

1.2 Relevés de compte

Relevé de compte espèces et relevé de portefeuille de titres mensuels	Gratuit
Duplicata de relevé de compte (sous format papier et/ou numérique – fichier PDF)	15 € / relevé

1.3 Tenue de compte

Changement d'adresse, délivrance de RIB et IBAN	Gratuit
Tenue de compte inactif (compte sans mouvement à l'initiative du client)	30 € / an
Retour courrier non distribué	10 €
Coût des dépôts espèces (en cas de taux négatif)	Taux de facilité de dépôt BCE dès 5000 € et 30 jours

1.4 Services

Nantissement pour établissement tiers	100 €
Réponse à une lettre de circularisation	50 €
Frais de dossier pour opérations diverses	Consultez votre Conseiller
Autres services	Consultez votre Conseiller (accord préalable sur devis)
Frais de conseil	Se référer à la lettre de mission du conseiller

2. Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance	3 € / mois (hors coût d'accès Internet ou abonnement téléphonique)
Option éditique papier ¹	8 € / mois

3. Opérations espèces

3.1 Virements

Virement reçu de France ou de l'étranger	Gratuit
Virement émis (France ou SEPA), ponctuel ou permanent, sous réserve d'un RIB/IBAN complet et correct	Gratuit
Virement émis vers l'étranger (hors SEPA), sous réserve d'un RIB/IBAN complet et correct	20 €
Virement SWIFT, sous réserve d'un RIB/IBAN complet et correct	20 €
Virement interne	Gratuit

3.2 Prélèvements / TIP

Mise en place ou révocation d'un mandat de prélèvement SEPA ¹	Gratuit
--	----------------

3.3 Chèques

Remise de chèques (alimentation de votre compte)	Gratuit
--	----------------

4. Irrégularités et incidents

4.1 Commission d'intervention	20 €
--------------------------------------	-------------

4.2 Opérations particulières

Lettre de rappel pour régularisation	25 €
Saisie administrative à tiers détenteur	10 % du montant dû dans la limite de 100 €
Autres types de saisies	200 €

4.3 Incidents de paiement

Rejet de chèque sans provision	D'un montant inférieur ou égal à 50 €	30 €
	D'un montant supérieur à 50 €	50 €
Opposition sur prélèvement émis		25 €
Rejet de prélèvement reçu		20 €
Rejet de virement sortant		20 €

4.4 Découvert non autorisé

Agios	€STR² + 7 %
-------	-------------------------------

¹ Disponible uniquement chez Gresham Banque.

² « taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro » (Banque De France).

5. Épargne et placements financiers

5.1 BOURSE

	Commissions de Bourse - France, Belgique, Pays-Bas	Commissions de Bourse – Autres places
CTO ¹	0,84 % si < 100 K€, 0,66 % si au-delà	US, All, ES, GB, IT, CH : 1,02 % si < 100K €, 0,90% si au-delà Autres places : 1,32% si <100K €, 1,14 % si au-delà
PEA et PEA-PME ²	0,50 % par canal numérique 1,20 % par tout autre canal	0,50 % par canal numérique 1,20 % par tout autre canal

Les frais de courtage ci-dessus s'entendent par jour d'exécution en cas d'exécution fractionnée d'un ordre sur plusieurs jours de bourse.

Opérations sur titres

Gratuit

5.2 OPC - Organisme de Placement Collectif (SICAV, FCP, etc)³

Droits d'entrée OPC hors du groupe APICIL	Voir notice ou prospectus du fonds
Commission de mouvement sur OPCVM Euroclear France	21,60 €
Commission de mouvement sur autres OPCVM (hors OPCVM off-shore)	96 €
Commission de mouvement sur OPCVM off-shore	264 €
Commission de réinvestissement de coupon OPCVM	21,60 €
Instruction de mise en place Stop Loss, Stop Win (par valeur) ⁴	0,25 %

5.3 OPERATIONS HORS BOURSE

Frais hors bourse (TNC, produits structurés) CTO	TNC : 120€ Structurés : 90€
Frais hors bourse (TNC) PEA et PEA PME	0,50 % par canal numérique 1,20 % par tout autre canal (plafonné à 120 € pour les TNC)

5.4 DROITS DE GARDE

Comptes-Titres ordinaires	Trimestriellement : 0,15 % (minimum 30 €) + 1 € par ligne Euroclear ou 2,5 € par ligne hors Euroclear
Comptes PEA et PEA-PME	Trimestriellement : 0,10 % + 1,25 € par ligne (ou 6,25 € par ligne de titres non-cotés, étranger et nominatif)

5.5 TRANSFERTS DE TITRES

Frais de transfert entrant	Titres Français	Gratuit
Frais de transfert sortant CTO	Titres étrangers	36 € / ligne (sauf TNC 102 €) 102 € / ligne

6. Rétrocessions annuelles sur frais de gestion

6.1 – Rétrocessions OPC

Rétrocessions versées aux distributeurs par l'intermédiaire d'Intencial Patrimoine au 1^{er} avril 2025 dans le cadre de la distribution des OPC.

Une rétrocession déjà incluse dans les frais de gestion prélevés par la société de gestion, dont le taux annuel est compris entre 0 % et 4,00 % de l'actif net de l'OPC selon la catégorie de ce dernier, pourra être versée aux distributeurs par l'intermédiaire d'Intencial Patrimoine dans le cadre de la distribution des OPC.

Conformément à la réglementation en vigueur, les investisseurs pourront recevoir, sur simple demande, des précisions sur ces rémunérations. Ces taux sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution des marchés et des OPC.

Classification AMF	Minimum	Maximum
OPCVM « Actions françaises »	0,00 %	1,40 %
OPCVM « Actions des pays de la zone euro »	0,00 %	1,50 %
OPCVM « Actions des pays de l'Union européenne »	0,00 %	1,55 %
OPCVM « Actions internationales »	0,00 %	1,20 %
OPCVM « Obligations et autres titres de créances libellés en euros »	0,00 %	1,00 %
OPCVM « Obligations et autres titres de créances internationaux »	0,00 %	0,86 %
Fonds à formule	0,00 %	0,00 %
Fonds monétaires	0,00 %	0,20 %
Diversifiés	0,00 %	1,13 %
Autres	0,00 %	4,00 %

6.2 – Rétrocessions de produits structurés

Rémunérations versées aux distributeurs par l'intermédiaire d'Intencial Patrimoine dans le cadre de la distribution de titres de produits structurés au 1^{er} avril 2025.

Une rémunération dont le taux annuel est compris entre 0,20 % et 0,70 % pourra être versée aux distributeurs par l'intermédiaire d'Intencial Patrimoine par l'agent placeur dans le cadre de la distribution de titres de produits structurés.

Conformément à la réglementation en vigueur, les investisseurs pourront recevoir sur simple demande, des précisions sur ces rémunérations. Ces taux sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution des marchés et des produits structurés.

¹ Hors impôt de bourse, autres taxes et hors frais de brokers ; avec un minimum de 30€ sur bourse France, Belgique, Pays-Bas, de 180€ sur Etats-Unis, Allemagne, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Suisse et 240€ sur titres et autres places.

² Hors impôt de bourse, autres taxes.

³ Pour les PEA et PEA-PME, application de la loi PACTE : 0,50 % par canal numérique et 1,20 % par tout autre canal.

⁴ Disponible uniquement chez Gresham Banque.

7. Résoudre un litige

Notre Service Client est à votre disposition pour répondre à toute demande d'information et traiter vos éventuelles réclamations.

En premier recours, nous vous prions de bien vouloir soumettre votre demande directement à votre Conseiller habituel.

Vous estimez que la première réponse apportée par votre Conseiller habituel est insatisfaisante. Dans ce cas, vous pouvez nous adresser votre réclamation par courrier électronique à l'adresse suivante : reclamations@intencial.fr.

Si la réponse apportée ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez nous adresser un courrier à la Direction juridique d'Intencial Patrimoine : Intencial Patrimoine, 203, rue du faubourg Saint Honoré, 75008 Paris.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 316-1 du Code Monétaire et Financier, après épuisement des voies de recours internes au sein d'Intencial Patrimoine, le Médiateur peut être saisi :

Si le litige concerne une opération de banque : par voie électronique (<https://lmediateur.fbf.fr/Saisine>) ou par voie postale à l'adresse suivante :

Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française
Clientèle des particuliers
CS151
75422 PARIS Cedex 09

Si le litige concerne une opération sur les marchés financiers : à l'adresse suivante

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers
17 place de la Bourse
75082 PARIS CEDEX 02

BQ25/FCR0001

Intencial Patrimoine

203, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris
www.intencial.fr

Intencial Patrimoine, SASU au capital de 227 020 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 487 631 673, ayant son siège social au 203, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris

Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07 022 729 en qualité de :

- Courtier d'assurance
- Courtier en opérations de banque et en services de paiement
- Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement
- Agent lié d'Alpeys Invest, société anonyme au capital de 417 221 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 512 179 680, ayant son siège social au 203, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, pour les services d'investissement

Intencial Patrimoine est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 place de Budapest – CS 92459 75436 Paris Cedex 09